

# Synthèse de l'enquête destinée aux bénéficiaires de bourses de formation à et par la recherche attribuées par l'université.

RÉDIGÉE PAR BENOÎT BERTRAND

## 1 Bilan des réponses reçues

L'enquête porte sur la perception qu'ont les boursiers des bourses parfois improprement nommées "bourses sur critères sociaux". Le questionnaire a été envoyé à tous les bénéficiaires de ce type de bourses depuis 10 ans. Le service administratif de la recherche a reçu 33 réponses.

### 1.1 Analyse statistique du tableau

Cette section est mal nommée puisque le faible nombre de réponses rend incongrue l'utilisation de pourcentages (auxquels j'ai donc préféré les chiffres bruts).

Il y a au moins cinq phénomènes marquants :

1. Dans leur très grande majorité les bourses ne sont pas octroyées pour la durée totale de la thèse (21 contre 12). Les périodes d'interruption sont parfois dues à l'obtention momentanée d'un meilleur financement, parfois à la recherche de contrats, parfois encore inexplicables (au doctorant).
2. Une bonne majorité des boursiers considère leur bourse insuffisante (18 contre 14) et ce résultat est encore à pondérer : Nombre de gens répondent que la bourse est suffisante, mais sont plus nuancés dans l'énoncé de leur motivation. Par exemple : montant suffisant ...
  - si on fait en plus des vacations,
  - pour courte période en fin de thèse,
  - mais pourrait être accru,
  - quand il s'agit juste d'assurer une certaine indépendance par rapport aux parents,

- mais l'interdiction des vacances (ou de petits boulots) est anormale,
  - si on fait une partie de sa thèse au Gabon!
3. 19 sur 33 jugent que l'octroi de la bourse a été très déterminant pour leur inscription en thèse.
  4. 25 bourses proviennent de contrats des labos et la plupart implique une participation à la réalisation du contrat (22/25).
  5. 22 bénéficiaires proviennent des disciplines des sciences de la vie (8 SPM, 2 MATISSE, 1 DROIT, 0 ECO).

## 1.2 Analyse horizontale (dossier par dossier)

Je reviendrai plus tard en détail sur l'insuffisance des montants des bourses et sur les demandes de revalorisation du plafond mais analysons d'abord les différentes natures des bourses. On peut les diviser en trois grandes classes :

1. Celles données par l'équipe (quelque soit le compte de prélèvement) sans qu'une contrepartie soit demandée au doctorant et qui ne posent pas d'autre problème que leur montant.
2. Celles pour lesquelles le travail demandé est peu important ou inclus en totalité dans la thèse et peu contraignant (déplacements, contraintes horaires et de résultats, contraintes de confidentialité ou de choix du sujet...).
3. Celles où le travail n'est pas ou que partiellement inclus dans la thèse où la bourse n'est parfois plus un financement de la thèse mais une sorte de "petit boulot" très qualifié fait en dehors de la thèse pour la financer et dans ce cas plusieurs problèmes se posent :
  - (a) légalité (certaines bourses sont des salaires déguisés)
  - (b) importance de la rémunération par rapport au travail fourni et au niveau de compétence.
  - (c) le temps consacré à d'autres travaux que la thèse ne peut-il pas nuire à sa qualité?

Ces inconvénients sont-ils compensés par l'apprentissage d'une technologie de pointe ou l'établissement de relations avec des entreprises pouvant mener à une insertion professionnelle?

Il est à noter que beaucoup de bénéficiaires considèrent leur recherche comme un travail méritant un salaire puisqu'ils réclament des indemnités de chômage.

Voici quelques exemples de cas problématiques (numéro du questionnaire entre crochet) :

- [5] 3000 F environ par mois pour un travail de 2 jours par semaine sans rapport avec la thèse pour la partie prestation de service (prestation de service et recherche). Ramené à 5 jours de travail hebdomadaire cela fait 7500 F par mois pour un travail hautement qualifié sans sécurité sociale (assurance?) ni cotisation chômage maladie ou retraite... On peut légitimement se demander si le travail de ce doctorant n'est pas bradé par l'université. Cependant c'est ce même travail qui est à l'origine de l'insertion professionnelle du doctorant qui insiste sur ce fait.
- [17] Contrat de recherche avec une entreprise privée (pas inclus dans la thèse) à temps complet payé(?) 3125 F /mois (commentaire du bénéficiaire(?) : " Je pense que cela se passe de commentaire !"). réponse à la question 12 (impact de l'aide sur la thèse ou l'insertion) : " Cette aide financière m'a permis de rester inscrit en thèse et de poursuivre mes recherches même si le thème du contrat m'a finalement fait perdre beaucoup de temps. "
- [26] Contrat de recherche d'une fondation (4600 F/mois pendant 9 mois) impossibilité d'avoir des frais de missions ou d'utiliser un véhicule de fonction (????!!). réponse à la question 12 : " Aucun". Réponse à la question 13 : "[...] L'interdiction d'utiliser les véhicules de fonction et le remboursement kilométrique est un exemple du mépris dans lequel nous tient l'administration."
- [13] Contrat public 3500 F par mois pour la totalité du temps de travail. réponse à la question 13 : " J'estime qu'un thésard (qui fait fonctionner le labo) doit au minimum toucher le smic afin d'obtenir une thèse dans de très brefs délais et cotiser pour le chômage car le nombre de docteurs au chômage sans aucunes ressources est très important."

### 1.3 TROP FAIBLE MONTANT DES BOURSES ET IMPOSSIBILITÉ DE CUMUL

Quelques exemples de commentaires sur le trop faible montant des bourses :

- [1] “Trop insuffisant pour vivre convenablement. Recours à l’aide des parents nécessaire.”
- [14] “Avec mon poste de vacataire, le total était de 5000 F/mois et l’administration empêche les étudiants de dépasser cette somme. C’est vraiment le minimum vital pour vivre.”
- [20] “Loyer modéré obligatoire pour se loger. Impossibilité d’avoir quelqu’un à charge et donc “droit” à la famille limité. Qualité de vie tout juste convenable étant dans l’obligation d’entretenir un véhicule”
- [22] “En considérant, d’une part le niveau d’étude et de compétence du thésard, d’autre part le montant mensuel des autres types de bourse (MRT, CIFRE) c’est peu.”
- [24] “ 4000 F durant 24 mois cela est très juste pour payer un loyer, et tous les frais de la vie quotidienne. Surtout lorsqu’on “produit” une recherche pour un labo, avec un niveau supérieur à Bac + 5.” Réponse à la question 13 “[...] L’université ne devrait pas accepter des financements inférieurs à 5000 F/mois à moins d’un engagement de complément sous forme de vacances. [...]”
- [28]: “
  1. 2 enfants
  2. Loyer à Rennes
  3. Nous ne sommes finalement pas dans la moyenne européenne.”
- [20] “Le fait que le montant de la bourse soit plafonné n’est pas forcément une mauvaise chose. Le problème est à mon avis qu’il ne soit pas possible de cumuler une autre source de revenu (petit boulot, vacation...)”
- [27] “La remarque principale que j’aimerais mentionner est que cette allocation ne permette pas d’assurer des vacances, chose nécessaire si on veut un jour postuler à des postes de maître de conférence.”

Ces exemples et la lecture des autres réponses font apparaître deux demandes principales :

1. **L'augmentation du plafond de la bourse.**
2. **La suppression de l'interdiction de cumul avec des vacances.**

D'autre part la faiblesse de certains montants (même si la commission à constaté que les choses s'étaient améliorées) me conduit à penser qu'il faudrait que toutes les équipes essaient de proposer des montants raisonnables (par exemple qui ne soient pas inférieurs au seuil de pauvreté).

#### **1.4 Impact de la bourse sur la réalisation de la thèse et sur l'insertion professionnelle**

Il s'agit du dépouillement de la question 12.

Sur les personnes interrogées 19 émettent un jugement positif sur l'impact de la bourse sur la réalisation de leur thèse et 7 un avis négatif (pas d'incidence ou mauvaise incidence).

Si on regarde l'impact sur l'insertion professionnelle (attention tous les bénéficiaires ne sont pas concernés par cette question : beaucoup étaient encore en thèse quand ils ont répondu au questionnaire) 7 émettent un avis positif et 6 un avis négatif (pas d'impact).

parmi les avis positifs on peut citer :

- [19] "Très important puisque sans la perspective de cette bourse je n'aurais probablement pas accepté ce travail de thèse qui m'a permis de rentrer en contact avec de nombreux organismes."
- [12] "Cette aide me permet de vivre!"
- [5] "Cette aide, qui impliquait un travail de 2 jours par semaine en prestation de service et recherche au Centre Régional de Mesures Physiques de l'Ouest, a constitué ma première expérience professionnelle dans une technique qui a ensuite orienté et qui oriente ma carrière professionnelle. Elle est à l'origine de mon insertion professionnelle." et en réponse à la question 13 : "Je tiens à souligner que la bourse en question, obtenue pour un travail de 2 jours par semaine au CRMPO (sous la direction de M. P. Guénot) m'a permis de m'insérer sans problème et sans délais entre diplôme et première embauche dans la vie professionnelle."

- [3] “
  - Nombreux contacts avec l’industrie concernée (réunions, conférence, expertises) et le secteur d’activités associé.
  - Elaboration de projet, de budget
  - Négociations
  - Acquisition d’une plus grande assurance personnelle dans les contacts professionnels.

” 1

- [25] “[Cette aide] me permet de terminer ma thèse sans avoir à travailler (hors thèse!), ce qui est TRÈS appréciable.”
- [15] “Sans l’aide financière que j’ai reçue, je n’aurais jamais débuté mon travail de thèse ... (compte tenu, notamment des débouchés!). Cette aide dans la réalisation de ma thèse n’a eu aucun impact au niveau de mon insertion professionnelle. (Car, je suis maintenant cadre dans une société informatique en étant docteur en chimie.)”

Parmi les avis négatifs :

- [28] “Nul.”
- [26] “Aucun”
- [32] “sincèrement, cette aide, qui a été très limitée dans le temps et dans le montant, n’a pas été d’une grande aide dans la réalisation de ma thèse, même si j’ai été content d’en bénéficier pendant quelques mois.”
- [15] cf. plus haut.

## 1.5 Un problème annexe révélé par l’enquête

Plusieurs personnes se plaignent de ne pas avoir pu bénéficier de véhicule d’entreprise ou de frais de mission (remboursement kilométrique) alors qu’ils étaient obligés de se déplacer en voiture pour leur travail de thèse. Cette situation, qui semble aberrante, est peut-être due à l’impossibilité d’envoyer

---

1. [NDR]: Bilan manifestement très positif mais ça ressemble beaucoup à un travail relevant du salariat.

de “simples étudiants” en mission.

Il est à noter que plusieurs personnes se disent intéressées par les résultats de l'enquête et souhaitent qu'on les leur communique.

## 2 suggestions d'amélioration

Cette partie est en quelque sorte en dehors de l'enquête mais en tire les conclusions en proposant certaines améliorations dans le fonctionnement du système.

### 2.1 Trois propositions

Une solution radicale serait de transformer tous les boursiers en salariés de l'université. Cela résoudrait à la fois les problèmes de “droit du travail” et les insuffisances des montants et les problème annexes liés à la reconnaissance du doctorant comme chercheur à part entière de l'université. Cependant cela impliquerait, au moins si l'on fonctionne à coût constant, une diminution importante du nombre de bénéficiaires et nous éloignerait donc de l'objectif de financement de toutes les thèses.

Si cette solution est écartée on peut quand même proposer des mesures pour tenir compte des remarques formulées par les bénéficiaires. Il faut se rappeler que le plafond, qui n'a pas été réévalué depuis l'origine avait été fixé au montant des allocations ministérielles de l'époque. De plus on constate que la limitation des bourses n'encourage pas les équipes à salarier les doctorants et qu'elles préfèrent limiter leur “rémunération”.

Une proposition qui a semblé raisonnable à la commission est donc “d'aligner” (*mutatis mutandis*) ce type de bourses sur les allocations du ministère. Pour être plus précis il s'agirait de relever le plafond des bourses à hauteur du montant de l'allocation et de permettre un “complément” en salaires à hauteur du complément dont peuvent bénéficier les allocataires. Cet “alignement” serait fait formellement ce qui permettrait de ne pas avoir à changer les règles en cas de modifications des traitements et des droits des allocataires. L'alignement reste entre guillemets car les bourses ne deviendraient

pas des salaires avec les avantages qu'ils procurent et l'allocation resterait donc plus avantageuse que la bourse.

La commission a constaté une très grande difficulté à juger si le salariat devait être envisagé au vu des dossiers tels qu'ils sont actuellement constitués. Pour rendre son travail plus aisé il faudrait inclure dans les dossiers une description précise des liens éventuels entre la bourse et le travail du doctorant. De plus on pourrait demander au directeur de thèse ou/et au directeur d'unité de s'engager à ce que le travail fourni par le doctorant ne rentre pas dans les critères de l'URSSAF qui définissent le salariat :

- Le doctorant doit garder la propriété de ses résultats.
- Il ne doit pas y avoir de lien de subordination ou de sujet imposé.
- Le doctorant est libre d'arrêter son travail quand il le souhaite.

## **2.2 Résumé des Suggestions**

- 1. Alignement pérenne du montant maximal de la bourse sur le montant de l'allocation ministérielle.**
- 2. Possibilité de cumuler avec un salaire dans la limite de ce qui est autorisé pour les allocataires vacataires.**
- 3. Promotion du salariat quand les conditions sont réunies.**